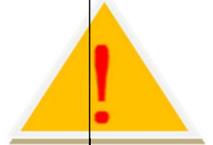




REUNION DU COMITE SYNDICAL

Lundi 23 décembre 2024 à de 11h00 à 12h00

**Dans les locaux du Syndicat
19 route de Saint Arnoult - Ollainville**



ORDRE DU JOUR

Délibérations du Bureau syndical du mardi 5 novembre 2024

Décisions du Président prises le 14 novembre 2024

I. LA VIE DU SYNDICAT

- Faits marquants

II. POINTS DE DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

1 PRESENTATION DU BILAN QUALITE DE L'EAU 2023

Rapporteur : Camille BERTINE

Chaque année, le Syndicat de l'Orge réalise plusieurs campagnes de mesure pour évaluer la qualité de l'eau de l'Orge et de ses affluents.

Ces campagnes comprennent des inventaires de diatomées (algues unicellulaires), de macroinvertébrés aquatiques et de poissons, ainsi que des prélèvements d'eau pour des analyses physico-chimiques. L'ensemble de ces mesures et des indices associés permet de définir une classe de qualité pour chaque station : très bonne, bonne, moyenne, médiocre ou mauvaise.

En 2023, 11 stations ont été suivies par le Syndicat de l'Orge. Seule la station de l'Orge à Arpajon présente une bonne qualité. À l'inverse, la Sallemouille à Marcoussis, le Mort Ru à Villiers-sur-Orge et le Blutin à Brétigny-sur-Orge affichent une qualité mauvaise.

En complément, un suivi biannuel est réalisé par l'Agence de l'Eau. Les masses d'eau évaluées (cours d'eau) sont majoritairement classées comme étant de qualité moyenne à mauvaise. La Rémarde et l'Orge aval présentent les meilleures qualités (qualité moyenne), tandis que l'Orge amont et certains affluents, comme la Sallemouille et la Prédecelle, montrent une qualité fortement dégradée.

Ces résultats mettent en lumière l'efficacité des actions menées par le Syndicat de l'Orge, sur l'Orge aval et la Rémarde, qui affichent une qualité moyenne à bonne sur certains tronçons. Parmi ces efforts, on peut citer les travaux réalisés sur le réseau d'eaux usées, les effacements d'obstacles à la continuité écologique et la renaturation des cours d'eau.

Cependant, plusieurs pressions anthropiques importantes empêchent encore la majorité des cours d'eau d'atteindre le bon état écologique. Parmi celles-ci, on note :

- Une pollution diffuse liée au lessivage agricole, engendrant des apports d'intrants et de pesticides dans les cours d'eau.
- Les nombreux cours d'eau anciennement rectifiés, réduisant la diversité des habitats aquatiques.
- La présence de plans d'eau au "fil de l'eau", qui réchauffent, désoxygènent les eaux et les enrichissent en matière organique.

Il est essentiel que le Syndicat de l'Orge continue à cibler ces pressions anthropiques afin d'atteindre un bon état écologique des cours d'eau sur l'ensemble du bassin versant.

Il est proposé au Comité syndical d'approuver le bilan qualité de l'eau 2023.

2 BUDGET RIVIERE - BUDGET PRIMITIF 2025

Rapporteur : William BERRICHILLO

Note financière jointe en annexe.

Il est proposé au Comité syndical d'approuver le BP rivière 2025.

3 PROVISIONS 2024 – BUDGET RIVIERE

Rapporteur : William BERRICHILLO

Note financière jointe en annexe.

Il est proposé au Comité syndical d'approuver les provisions 2024 du budget rivière.

4 COTISATIONS DES MEMBRES 2025

Rapporteur : William BERRICHILLO

Note financière jointe en annexe.

Il est proposé au Comité syndical de fixer la cotisation des membres pour l'année 2025.

5 TARIFS DES BUREAUX D'ETUDES

Rapporteur : William BERRICHILLO

Note financière jointe en annexe.

Il est proposé au Comité syndical fixe les tarifs des bureaux d'études pour l'année 2025.

6 TARIFS DE REFACTURATION DES FRAIS ENGAGES LORS DES POLLUTIONS

Rapporteur : William BERRICHILLO

Note financière jointe en annexe.

Il est proposé au Comité syndical de fixer les tarifs de refacturation des frais engagés des pollutions pour l'année 2025.

7 BUDGET COMPETENCES ASSAINISSEMENT – BUDGET PRIMITIF 2025

Rapporteur : William BERRICHILLO

Note financière jointe en annexe.

Il est proposé au Comité syndical d'approuver le BP compétences assainissement 2025.

8 PROVISIONS 2024 – BUDGET ASSAINISSEMENT

Rapporteur : William BERRICHILLO

Note financière jointe en annexe.

Il est proposé au Comité syndical d'approuver les provisions 2024 sur le budget assainissement.

9 REDEVANCE ASSAINISSEMENT TRANSPORT – TAUX 2025

Rapporteur : William BERRICHILLO

Note financière jointe en annexe.

Il est proposé au Comité syndical de fixer les taux 2025 pour la redevance assainissement transport.

10 REDEVANCE ASSAINISSEMENT EPURATION – TAUX 2025

Rapporteur : William BERRICHILLO

Note financière jointe en annexe.

Il est proposé au Comité syndical de fixer les taux 2025 pour la redevance assainissement épuration.

11 REDEVANCE COLLECTE ASSAINISSEMENT – TAUX 2025

Rapporteur : William BERRICHILLO

Note financière jointe en annexe.

Il est proposé au Comité syndical de fixer les taux 2025 pour la redevance assainissement collecte.

12 REDEVANCE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF – TAUX 2025

Rapporteur : William BERRICHILLO

Note financière jointe en annexe.

Il est proposé au Comité syndical de fixer les taux 2025 pour la redevance assainissement non collectif.

13 REDEVANCES DE L'AGENCE DE L'EAU POUR LA PERFORMANCE DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Rapporteur : William BERRICHILLO

Note financière jointe en annexe.

Il est proposé au Comité syndical d'approuver les taux de redevances de l'Agence de l'Eau pour la performance du système d'assainissement collectif.

14 TARIFS APPLIQUES AUX USAGERS POUR LES CONTROLES DE CONFORMITE ET LES BRANCHEMENTS

Rapporteur : William BERRICHILLO

Note financière jointe en annexe.

Il est proposé au Comité syndical de fixer les tarifs appliqués aux usagers pour les contrôles de conformité et les branchements.

15 PARTICIPATION POUR LE FINANCEMENT DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (PFAC) POUR LES EAUX USEES DOMESTIQUES ET ASSIMILEES DOMESTIQUES (COMMUNES POUR LESQUELLES LE SYNDICAT EXERCE LA COMPETENCE COLLECTE SAUF CONVENTION PARTICULIERE) – TAUX 2025

Rapporteur : Fabrice ARBELET

Note financière jointe en annexe.

Il est proposé au Comité syndical de fixer le taux de la participation pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC) pour les eaux usées domestiques et assimilées domestiques (communes pour lesquelles le Syndicat exerce la compétence collecte sauf convention particulière).

16 BUDGETS RIVIERE ET COMPETENCES ASSAINISSEMENT : ADMISSION EN NON-VALEUR DE CREANCES IRRECOUVRABLES ET DE CREANCES ETEINTES

Rapporteur : William BERRICHILLO

Note financière jointe en annexe.

Il est proposé au Comité syndical d'approuver l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables et des créances éteintes sur les budgets rivière et compétence assainissement pour l'année 2025.

III. QUESTIONS DIVERSES